

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016 A 18 HEURES 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33 :

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

M. Mario MARTINET (Maire) Mme Jacqueline THENOUX (Première Adjointe au Maire) M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire) Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire) M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire) Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire) Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire) M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire) M. Gérard AMPRIMO (Adjoint au Maire) M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire) Mme Thérèse LE POSTOLLEC (Conseillère Municipale) M. Serge ANDREONI (Conseiller Municipal) M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal) Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale) Mme Marie-Andrée MENCARONI (Conseillère Municipale) Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale) Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale) Mme Joëlle BURESI (Conseillère Municipale) M. Denis ARAKELIAN (Conseiller Municipal) Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale) M. Eric MAIRONE (Conseiller Municipal) Mme Martine LOFORTE (Conseillère Municipale) M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal) Mme Carole CORREIA D'ALMEDA (Conseillère Municipale) M. Thierry DEGASPERI (Conseiller Municipal) Mme Marie-Line DRAY-FENOUIL (Conseillère Municipale) M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal) M. Jean-Claude GILLOT (Conseiller Municipal) M. Patrick SCIURCA (Conseiller Municipal) Mme Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère Municipale).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

M. Marcel AGNELLO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal) Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline THENOUX (Première Adjointe au Maire) M. Gérard FRISONI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline THENOUX



Le procès verbal de la séance du mercredi 14 septembre 2016 est adopté à l'unanimité des 33 suffrages exprimés.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (30 élus) : POUR
Groupe d'Opposition « BERRE CITOYENNE » (3 élus) : POUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter une question supplémentaire. (avis favorable)

QUESTION SUPPLEMENTAIRE : Solidarité avec Haïti

Rapporteur : Monsieur Serge ANDREONI – Avis favorable

Déjà cruellement frappé en 2010, Haïti, pays parmi les plus pauvres du monde vient d'être à nouveau victime d'une catastrophe écologique majeure.

L'ouragan Matthew, le plus terrible depuis de nombreuses années, a dévasté Haïti le 4 Octobre détruisant tout sur son passage.

Le bilan, toujours en cours d'élaboration, fait état de plusieurs centaines de morts et de blessés, et d'innombrables sans abris qui après avoir tout perdu sont menacés par les épidémies, particulièrement la résurgence du choléra.

Les besoins sont immenses en termes d'eau potable et de nourriture.

Devant ce drame, notre ville ne peut rester insensible et va se porter aux côtés des Haïtiens, profondément démunis. « Berre l'Etang a la solidarité à cœur » et il est proposé au Conseil Municipal de voter une aide de 5 000€ en faveur de la Croix Rouge Française qui participe déjà à l'aide en faveur des sinistrés haïtiens.

AFFAIRES GENERALES

1 - Solidarité en faveur des victimes des incendies

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – Avis favorable

La fragilité des espaces naturels en zone méditerranéenne est, hélas, bien connue. Ils sont trop souvent ravagés par des incendies.

Ce fut encore le cas à la mi-août lorsque des milliers d'hectares ont été détruits à Rognac, Vitrolles, les Pennes Mirabeau et Septèmes les Vallons. Les dégâts matériels sont immenses et nombreuses les familles qui ont tout perdu et sont confrontées au dénuement et au découragement.

« Berre l'Etang a la solidarité à cœur » et va naturellement se porter aux côtés des sinistrés. Monsieur le Maire de Berre l'Etang propose au Conseil Municipal de verser 10 000 € en faveur des victimes des récents incendies.

Le versement s'effectuera par l'intermédiaire de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône qui s'est investie pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

2 - Simplification des modalités de facturation - Délégation de Service Public de la Restauration Collective

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention de délégation de service public de la restauration collective a pris effet en date du lundi 06 juillet 2015 avec la société ELIOR RESTAURATION.

Le tarif des repas de la restauration collective se compose d'une part versée par les usagers et d'une part versée par la commune. Cette part versée par la commune fait l'objet d'une facturation par individu. Cette modalité de facturation engendre une multiplicité de documents justificatifs difficilement exploitables sur le plan comptable.

Il est donc envisagé de simplifier cette modalité de facturation en passant à une facturation par catégories d'usagers (personnes âgées, foyers, maternelles, primaires...).

Il s'agira donc de remplacer dans le Chapitre VI de la section 7.1 la disposition du Contrat de Délégation stipulant que :

" La compensation ne peut être globale, elle est individualisée. Un état sera joint à la facture justifiant celle-ci : nom des usagers, catégorie, état établi par point de distribution "

Par

" La compensation ne peut être globale, elle fait l'objet d'une distinction en fonction des différentes catégories de convives. La Commune pourra demander au Déléataire, si elle le juge nécessaire, de compléter ces factures en stipulant le nom des usagers, la catégorie des usagers et les points de distribution des repas "

Si le Conseil Municipal est favorable au projet de simplification, une modification au contrat de délégation devra ensuite être signée par le prestataire puis par Monsieur le Maire. Il sera enfin notifié au prestataire pour être rendu exécutoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la modification au contrat de Délégation de Service Public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette modification et à prendre toute mesure relative à sa mise en œuvre.

3 - Espace Patrimoine & Découverte - Approbation des règlements - Concours des crèches de Noël et Illuminations

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Des animations de fin d'année sont traditionnellement organisées par l'Office de Tourisme de Berre l'Etang devenu Espace Patrimoine et Découverte depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de continuer à s'inscrire dans cette démarche d'embellissement de la ville et de maintien de la culture provençale.

C'est pourquoi le Conseil Municipal est invité :

- 1 – à approuver le règlement du concours des illuminations figurant en annexe ;
- 2 – à approuver le règlement du concours des crèches de Noël figurant en annexe ;
- 3 – à autoriser Monsieur le Maire à désigner les 6 membres du jury, trois parmi les élus, trois dans la population Berroise, avec le même jury pour les deux concours ;
- 4 – à désigner comme Président de chacun des deux jurys l'adjoint délégué à la Culture ;
- 5 – à doter chacun des concours de prix pour une valeur globale : de 3000 € pour le concours des illuminations et de 3000 € pour le concours des crèches de Noël ;
- 6 – à autoriser la reconduction chaque année de ces festivités dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif de l'année à cette rubrique.

4 - Rapports d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération "Aggloplote Provence"

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération « Aggloplote Provence » a produit les rapports d'activités pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces rapports qui peuvent être consultés à la Direction Générale des Services.

5 - Remboursement des frais de destruction des véhicules mis en fourrière par les propriétaires des véhicules contrevenants

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et plus particulièrement les articles L.325-1 et suivants, R.325-1 et suivants et R.417-9 à 417-13,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} Avril 2014 portant agrément pour l'exploitation d'un centre de traitement de Véhicules Hors d'Usage (VHU) à Berre l'Étang,

Vu la décision municipale du 25 novembre 2015 portant attribution du marché de de fourrière automobile selon la procédure adaptée, à la Société Démolition autos INTERNICOLA,

Vu le marché à procédure adaptée, notifié le 12 décembre 2015, N°16.1L2, lot 2 : Dépollution reconstruction de véhicules mis en fourrière,

Considérant que depuis la mise en place de la fourrière, la Ville a pris en charge les frais induits par ce service,

Considérant qu'il est inéquitable de laisser supporter par le budget de la Collectivité les frais de destruction des véhicules mis en fourrière, non récupérés par leur propriétaire dans les délais légaux.

Monsieur le Maire propose que les frais de destruction des véhicules mis en fourrière et non récupérés par leur propriétaire dans les délais légaux, soient remboursés à la Ville par le propriétaire du véhicule contrevenant et ce, par l'émission d'un titre de recettes, dont le montant sera équivalent au forfait supporté par la collectivité en exécution de la convention en vigueur.

PERSONNEL

6 - Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux conformément aux articles L 2123-20 et suivants et à l'article R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

A compter du 15 septembre 2016, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux fixées conformément aux articles suivants :

Article 1^{er} : le budget global des indemnités des élus est composé de l'indemnité maximale du Maire qui représente 65% de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) et des indemnités des 9 adjoints au Maire qui représentent chacune 27.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015).

Article 2^{ème} : Ces indemnités sont majorées par application des taux prévus aux articles L 2123-22 et R 2123-25 du code général des collectivités territoriales en fonction des considérations ci-après :

- Majoration de 15% pour les communes qui sont chef-lieu de canton
- Majoration prévue pour les communes attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine selon laquelle les indemnités de fonctions se calculent dans les limites correspondant à la strate démographique supérieure soit de 20 000 à 49 999 habitants.

Article 3^{ème} : cette enveloppe globale est répartie comme suit (en pourcentage de l'indice 1015)

- 94.72% à Monsieur le Maire
- 34.10% à 3 adjoints
- 31.50% à 1 adjoint
- 23.65% à 1 adjoint
- 17.05% à 4 adjoints
- 18.30% à 1 conseiller municipal
- 10.50% à 1 conseiller municipal
- 7.80% à 4 conseillers municipaux
- 6.50% à 1 conseiller municipal
- 5.20% à 3 conseillers municipaux
- 3.92% à 8 conseillers municipaux

Les différences de montant d'indemnités sont dues à des responsabilités différentes et à des délégations de fonctions plus ou moins importantes.

Article 4^{ème} : les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Article 5^{ème} : les dépenses sont inscrites au Budget de la commune aux chapitre et article correspondant.

Tableau annexe

Répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

	nombre	% individuel de l'IB 1015	Total %
Maire	1	94.72%	94.77%
Adjoints	3	34.10%	102.3%
adjoint	1	31.50%	31.50%
Adjoint	1	23.65%	23.65%
Adjoints	4	17.05%	68.20%
Conseiller municipal	1	18.30%	18.30%
Conseiller municipal	1	10.50%	10.50%
Conseiller municipal	4	7.80%	31.20%
Conseiller municipal	1	6.50%	6.50%
Conseiller municipal	3	5.20%	15.60%
Conseiller municipal	8	3.92%	31.36%

7 - Recrutement d'un attaché territorial en qualité de chargé de mission " développement économique, emploi et politique de la ville"

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour les emplois de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Considérant que le tableau des effectifs de la commune dispose d'un emploi vacant d'attaché territorial créé par délibération du 21 mars 2012

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Berre l'étang recrute un chargé de mission « développement économique, emploi et politique de la ville »

Le cadre recruté aura spécifiquement pour mission :

- L'élaboration d'un projet de développement économique qui permette de multiplier les emplois en privilégiant notamment la ré-industrialisation du site pétrochimique.
- La mise en place d'un pôle « vie des quartiers » concernant l'ensemble du territoire communal. Il s'agira également d'assurer le suivi du dispositif de la politique de la ville pour les quartiers concernés, en lien avec la Métropole.
- La redynamisation du cœur de ville en favorisant le commerce de proximité et en élaborant la stratégie patrimoniale de la collectivité sur ce périmètre.
- D'assurer la promotion de la ville en suivant la communication des projets municipaux, en coordonnant les événements, en développant les Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 précitée dans l'hypothèse où la commune ne trouverait pas de candidat correspondant à ses attentes. En effet, ces dispositions permettent de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents du niveau de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats du concours.

L'agent devra alors justifier d'une expérience professionnelle significative dans le secteur des collectivités territoriales et notamment avoir exercé les missions visées ci-dessus, connaître l'environnement géographique du pourtour de l'étang de Berre.

Il recevra une rémunération mensuelle calculée par référence à l'indice brut 759 du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

8 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et à un besoin saisonnier

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, par son titre II chapitre 2, a modifié le recours et conditions

de recrutement des agents contractuels prévus par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 initiale.

L'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet le recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité pour une période maximum de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat durant une même période de 18 mois consécutifs.

L'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet le recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, ainsi qu'à un besoin saisonnier d'activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.
- l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.
- de le charger de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

URBANISME ET TECHNIQUE

9 - Dénomination de la Promenade Littorale

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable - Monsieur Serge ANDREONI ne prend part au vote

Serge ANDREONI, Ancien Sénateur, Maire de Berre l'Etang de 1989 à 2016, n'a eu de cesse, au cours de ses différents mandats, de construire l'avenir de Berre l'Etang. Sa vision pour la modernisation et la revitalisation de la ville s'est exprimée à travers de nombreux aménagements qui ont tous eu pour finalité l'amélioration du cadre de vie des berroises et des berrois.

Il a également mené le combat pour la réhabilitation de l'Etang de Berre avec le souci permanent d'assurer sa préservation. Cet engagement tenace visait aussi à ce que la population s'approprie à nouveau cet espace patrimonial de grande valeur.

Il n'est donc pas étonnant que le projet le plus mémorable qu'il a imaginé et réalisé soit celui d'une grande promenade littorale accessible à tous, qui longe l'étang sur plus d'un kilomètre. Un nouvel espace rendu aux habitants de Berre l'Etang qui en avaient été privés durant des décennies.

Cette promenade incarne la volonté permanente de Serge ANDREONI de renouer le lien entre la ville, l'étang et les habitants; un lieu favorisant le partage, la fraternité, le vivre ensemble mais aussi l'épanouissement personnel par la pratique sportive.

Cet espace de convivialité, cette promenade appelée communément promenade des bords de l'étang, n'est pas dénommée. Aussi nous proposons que le Conseil Municipal lui donne un nom.

Il est légitime qu'elle reçoive le nom de son initiateur car ce lieu magique et exceptionnel évoque parfaitement les valeurs et l'action de Serge ANDREONI, qui durant 27 années de mandat a conduit Berre l'Etang sur les chemins de l'avenir.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de dénommer cet espace remarquable «Promenade Serge ANDREONI».

10 - Dénomination de la voie publique reliant le chemin du Clos à l'ex RD 54A

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les immeubles desservis par la voie publique située entre le Chemin du Clos et l'ex RD 54A ne bénéficient pas d'une adresse normalisée.

La Commune s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la dénomination et de la numérotation des voies de son territoire.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie, de la classer dans le domaine public communal, d'appliquer un système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

11 - Requalification urbaine de Berre l'Etang - Poursuite de l'opération et demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur au titre des opérations "façades"

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

La Ville de Berre l'Etang, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) de 1993 à 1995, puis au travers d'un dispositif de « droit commun » d'amélioration de l'habitat, agit très activement en faveur de la réhabilitation de logements et locaux commerciaux, de ravalement de façades, dans le centre ancien, l'ouest de la Cité Boëti et dans les centres des hameaux de Mauran et Saint Estève.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général du Conseil de Territoire du Pays Salonais, vient renforcer ce dispositif et permet aux propriétaires de bénéficier d'aides aux travaux de réhabilitation majorées.

D'autre part, sur l'ensemble du territoire communal et en complément des dispositifs supra-communaux, une aide pour la lutte contre la précarité énergétique a été mise en place.

Grâce à l'ensemble de ces dispositifs, des résultats significatifs ont été obtenus. De nombreux immeubles restent toutefois à réhabiliter. Il apparaît par conséquent nécessaire de poursuivre ces actions.

Monsieur le Maire précise que le périmètre géographique à l'intérieur duquel le dispositif d'aide aux travaux d'amélioration de l'habitat et des locaux d'activité qui continue à s'appliquer est celui de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, qui s'est déroulée de 1993 à 1995, tel que délimité sur le plan annexé à la présente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de maintenir, pour 2017, le dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat en place,
- de solliciter auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, une subvention au meilleur taux dans le cadre du dispositif "opération façades" destiné à favoriser les travaux de ravalement de façades.

12 - Mise en place de clubs "Coup de pouce clé lecture" dans les quartiers prioritaires de la Ville

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Berre l'Etang et le Conseil de Territoire du Pays Salonais ont approuvé la programmation 2016 de la politique de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville.

Parmi les 19 actions de la programmation 2016 proposées sur le territoire communal, un projet est porté directement par la Ville de Berre l'Etang. Cette action a pour objectif d'apporter des atouts de réussite dans l'apprentissage de la lecture à des élèves de CP des quartiers prioritaires de la Ville, qui ne reçoivent pas de soutien familial pour cet apprentissage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à mettre en place ces « Clubs Coup de Pouce Clé lecture »,
- de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la politique de la Ville,
- de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

13 - Conventions avec les bailleurs sociaux LOGIREM et FAMILLE PROVENCE - Remboursement taxes foncières résidences "Les Pélicans" et "Les Avocettes"

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat insalubre du centre ancien, la Commune de Berre l'Etang avait déposé en 1980 un permis de construire, suivi de modificatifs, pour l'ensemble des opérations de reconstruction du centre-ville.

Différents bailleurs avaient été associés à cette démarche et ont construit différents ensembles immobiliers.

Par courrier du 15 février 2016, la Direction Générale des Finances Publiques a alerté la Commune sur le fait que deux sociétés HLM ont édifié des groupes d'habitations sur des parcelles restant appartenir à la Commune de Berre l'Etang et que c'est à tort que depuis plus de 25 ans, les avis de taxes foncières ont été adressés à ces bailleurs. Aussi, jusqu'à la

régularisation du statut juridique de ces immeubles, les appartements situés sur ces parcelles seront portés au compte de la Commune qui sera redevable des taxes foncières correspondantes.

Dans ce cadre et ce jusqu'à la régularisation foncière de ces parcelles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure avec LOGIREM et FAMILLE PROVENCE une convention en vue du remboursement par les bailleurs des taxes foncières acquittées par la Commune pour leurs résidences « Les Pélicans » et « Les Avocettes » et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches correspondantes.

14 - Acquisition parcelle AL 151p - Avenue Paul Langevin

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le sol de certaines voies gérées et entretenues de longue date par la Commune de Berre l'Étang se révèle continuer à appartenir à des tiers, le transfert de propriété à la commune et l'incorporation dans le domaine public communal n'ayant jamais été réalisé, ni préalablement, ni postérieurement à la construction de ces infrastructures.

La parcelle cadastrée section AL numéro 151p, occupée par le trottoir de l'avenue Paul Langevin, appartient à Grand Delta Habitat.

Dans ce cadre et compte tenu de la nature de l'affectation de cette emprise, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle auprès de Grand Delta Habitat et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

15 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Fonds départemental pour la mise en oeuvre du plan "énergie - climat territorial"

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Étang envisage de réaliser des travaux dans divers bâtiments communaux, en vue de maîtriser la consommation énergétique.

Ces travaux inscrits au budget communal 2016 seront réalisés avant le 31 décembre 2016.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a maintenu, en 2016, le fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie – climat territorial ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 70 % du montant hors taxes des travaux et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

16 - Demande de subvention, pour l'année 2016, auprès du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) - Installation de caméras de vidéo protection pour la sécurisation des établissements recevant des enfants

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux consignes nationales données par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Education Nationale, faisant suite aux récents attentats et au contexte de menace terroriste, la Commune projette d'installer des caméras de vidéo protection afin de renforcer la sécurité aux abords des établissements recevant des enfants.

Ces travaux seront conformes au plan Vigipirate « rentrée 2016 » et se traduiront par la protection des abords de l'ensemble des 8 établissements publics et privés d'enseignement, présents sur le territoire de la Commune de Berre l'Etang.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Préfet Délégué pour la Sécurité et le Défense une subvention au meilleur taux, et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

17 - Participation financière aux travaux d'extraction d'éléments en béton armé découverts lors de la construction de la nouvelle gendarmerie

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

La Gendarmerie de Berre l'Etang était avant 2015 installée dans un immeuble communal au cœur du centre ancien de la ville.

Elle souffrait d'une mauvaise accessibilité pénalisante pour le bon fonctionnement opérationnel de la brigade, de l'impossibilité d'extension, problématique depuis le regroupement des brigades de Berre l'Etang et Saint-Chamas et offrait des conditions de logement aux gendarmes peu adaptées aux exigences actuelles.

La Gendarmerie Nationale, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la ville de Berre l'Etang, se sont accordés pour la construction d'une nouvelle Gendarmerie en entrée de ville, en bordure de l'avenue Joliot Curie.

La commune de Berre l'Etang a mis gratuitement à disposition un terrain lui appartenant, sur le site de l'ancienne base aéronavale, d'une superficie de 12 305 m² et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a construit la nouvelle caserne avec ses logements.

Dans ce partenariat, la commune de Berre l'Etang s'était engagée à mettre à disposition du Département un terrain apte à recevoir la construction d'une nouvelle gendarmerie. Elle avait pour ce faire procédé à des travaux de dépollution, de démolition et d'évacuation des différentes constructions initialement présentes sur le site.

Malgré ces travaux préparatoires, durant le chantier de construction de la Gendarmerie en 2013 et 2014, les terrassements, particulièrement ceux destinés à implanter la voirie intérieure et les réseaux, ont mis en évidence la présence d'éléments en béton armé (dalles et longrines issues de l'ancienne base aéronavale) dans le sous-sol, que le Département a été contraint d'éliminer, avec un surcoût nécessitant la passation de deux avenants à son marché de travaux.

Dans le respect de l'engagement initial d'apporter gratuitement au Département un terrain parfaitement apte à l'accueil de la nouvelle Gendarmerie, il est proposé que la commune de Berre l'Etang verse au Département des Bouches du Rhône une participation financière aux

surcoûts des travaux de terrassement généraux relatifs à la construction de la nouvelle Gendarmerie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

AFFAIRES FINANCIERES

18 - Décision Modificative n° 1

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

En raison du vote du Budget Primitif 2016 au mois de mars, certaines dépenses et recettes nouvelles sont apparues et des prévisions budgétaires initiales ont été modifiées.

Il est nécessaire de constater les nouveaux montants à prendre en compte dans le budget de la ville en 2016.

La Décision Modificative Budgétaire se présente sous la forme suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	DM services	Compte	Libellé	DM services
Chapitre 011			Chapitre 013		
617	ETUDES ET RECHERCHES	43 314,00	6419	REMB.SUR REMUN.PERS.	-470 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	-8 000,00	Chapitre 70		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-8 000,00	70688	AUTRES PREST.SERVICES	-10 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 000,00	7082	COMMISSIONS	17,60
6238	DIVERS	8 000,00	70311	CONCESSIONS CIMETIERES (PRODUITS NETS)	-9 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	6 336,00	70878	PART.AUTRES REDEVABLES	0,00
6122	CREDIT-BAIL MOBILIER	5 000,00	7067	REDEV.ET DROIT SCE PERISCOL.E	0,00
6156	MAINTENANCE	15 000,00	70632	Redev. et droits des services - loisirs	-30 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	50 000,00	7062	REDEV.ET DRT DE SCE A CARAC.CULT.	-24 000,00
6226	HONORAIRES	50 000,00	7066	REDEV.ET DRT SCE CARACT.SOCIAL	0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	5 000,00	70312	REDEV. ET TAXES FUNERAIRES	-5 000,00
61558	ENTRETIEN REPARATION SUR AUTRES BIENS MO	-1 000,00	70323	REDEV.OCCUP.DOM.PUB.COMMUNAL	-4 000,00
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	-1 000,00	Chapitre 73		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 000,00	7321	ATTRIBUTION COMPENSATION	0,00
6156	MAINTENANCE	17 000,00	7338	AUTRES TAXES	0,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	42 000,00	7322	DOT.SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	-870 000,00
6358	AUTRES DROITS	4 111,00	7323	F.N.G.I.R.	0,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-2 470,00	7318	ROLES SUPPLEMENTAIRES TF TH	1 857,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	950,00	7381	TAXE AFFER.DRT MUTAT.OU PUB.FONC.	0,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	110,00	73111	TAXES FONCIERES ET HABITATION	-522 486,00
611	CONTRATS DE PREST.DE SERVICE	2 600,00	7368	TAXES SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	-440,00
6228	DIVERS	-5 000,00	7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	0,00
61558	ENTRETIEN REPARATION SUR AUTRES BIENS MO	-3 000,00	7343	TAXE SUR PYLONES ELECTRIQUES	0,00
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	-400,00	Chapitre 74		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	21 269,00	74718	AUTRES	66 570,53
6257	RECEPTIONS	-1 750,00	7488	AUTRES ATTRIB.SUBV.PART.	82 770,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	950,00	7411	DOTATION FORFAITAIRE	130 364,00
6156	MAINTENANCE	2 380,00	7485	DOTATION POUR TITRES SECURISES	30,00
6238	PUBLICATION DIVERS	1 000,00	74123	DOT.SOLIDA. URBAINE	23 167,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	400,00	748314	DOT UNIQUE COMPENS SPECIF TP DCTP	58 982,00
63512	TAXES FONCIERES	80 406,00	74834	ETAT - COMP.TITRE EXO.TF	26 140,00
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	70 000,00	74835	ETAT - COMP.TITRE EXO.TH	80 528,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	300 000,00	74751	GFP DE RATIACHEMENT	825 342,80
Chapitre 65			7472	SUBVENT.PARTIC.REGIONS	2 998,00
651	REDEV. POUR CONCESS.BREVETS.LICEN.PROCED	1 702,50	7478	SUBV.PARTI. AUTR.ORGANISMES	0,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCT. AUX PERSONNES DE D	52 000,00	7473	SUBV.PARTI. DEPART.	-34 160,00
651	REDEV. POUR CONCESS.BREVETS.LICEN.PROCED	-1 150,00	Chapitre 75		
Chapitre 67			758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 767,04
678	AUTRS CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 767,16	757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET C	-1 400,50
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTION. SUR OPERATIONS	130 364,00	752	REVENUS DES IMMEUBLES	-103 837,97
			Chapitre 76		
			7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1,88
			Chapitre 77		
			7718	AUTRES PROD.EXCEPT. SUR OPERAT.GEST.	129 227,89
			7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS S/ACHATS ET V	9 120,00
			773	MANDATS ANNULES (EX ANTERIEURS)	0,00
			775	PROD.CESSIONS IMMOBILISATIONS	718 400,00
			7788	PRODUITS EXCEPT DIVERS	114 173,16
TOTAL		920 889,66	TOTAL		188 132,43

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	DM services	Compte	Libellé	DM services
Chapitre 20					
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-19 000,00			
Chapitre 204					
204132	SUBV EQUIPEMENT BAT ET INSTALLATION	23 094,00			
Chapitre 21					
2184	MOBILIER	10 226,80			
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATI	14 000,00			
Chapitre 23					
2313	CONSTRUCTIONS	-28 320,80			
TOTAL		0,00			

Compte tenu des priorités dégagées dans le cadre du Budget Primitif 2016, la Décision Modificative Budgétaire de la Ville de Berre l'Etang présente les masses suivantes :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 19 247 281,99 €

Section de Fonctionnement en suréquilibre:

Dépenses 51 425 547,50 €

Recettes 70 235 928,70 €

19 - Autorisation de poursuites générale et permanente Port et Ville

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R1617-24 relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 du 16 décembre 2011,

Vu la demande de Madame ASTRUC Pascale, Trésorière Principale à Berre-l'Etang,

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder une autorisation générale et permanente à la Trésorière pour procéder :

*aux poursuites par voie de mise en demeure.

* aux oppositions à tiers détenteur.

* à la saisie pour une dette supérieure à 300 €.

Cette mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité.

20 - Subvention complémentaire au Comité de Coordination des Anciens Combattants

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 29 mars 2016, le Conseil Municipal a ouvert des crédits au titre des subventions 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la subvention complémentaire suivante :

Numéro	Nom de l'organisme	Nature Juridique	Montant
52	Comité de Coordination des Anciens Combattants	Comité	2 000,00 €

AFFAIRES GENERALES

Donné acte de Décisions Municipales

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire donne acte à l'assemblée des Décisions Municipales ci-après prises en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 000971 prise en séance du Conseil Municipal du 29 mars 2014 visée en Sous-Préfecture d'Istres le 1^{er} avril 2014.

- 2489 Contrat à passer avec WAOU PRODUCTIONS - Concert Live "Entre Nous" par les Stentors le Dimanche 14 août 2016
- 2490 Contrat de prestation à passer avec Monsieur Dominique CHANSEL - Présentations à l'occasion de la soirée "Femmes d'Espagne" le vendredi 6 mai 2016 au Cinéma Municipal
- 2491 Contrat à passer avec Phoenix Productions - Spectacle "Bulles Géantes" le 17 juin 2016 au Centre Multi Accueil La Baleine Bleue.
- 2492 Contrat à passer avec Madame Lydie BEL "La Pomme d'Amour" - Ateliers cuisines" à la Médiathèque le samedi 28 mai 2016 à la Médiathèque.
- 2493 Convention de formation professionnelle à passer avec l'Association La Croix Rouge Française - Accompagnement à la VAE et module complémentaire
- 2494 Marché à bon de commande multi-attributaire à passer avec CARPE DIEM et DALO FLEURS - Fourniture de compositions florales.
- 2495 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société Foie Gras Martegoutte - Lot n° 1 : Colis de produits alimentaires du quotidien.
- 2496 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SA FLEURONS DE LOMAGNE - Colis composés de produits alimentaires Lot n° 2 : Colis de Noël : Produits du quotidien.
- 2497 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SAS PVJ - Colis composés de produits alimentaires - Lot n°3 : Colis de Noël : Produits fins.
- 2498 Contrat à passer avec AXA FRANCE IARD - Annulation de spectacle - Année 2016.
- 2499 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société SAUR - Mise en conformité des armoires électriques de la station de relevage des eaux pluviales "Les Lices".

- 2500 Convention d'occupation précaire – HARMONIE MUTUELLE / COMMUNE DE BERRE L'ETANG – local commercial sis Bâtiment L – Copropriété « Lou Gabian » - Lot n° 60.
- 2501 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SAS PICHON – Achat de fournitures scolaires destinées aux écoles primaires et maternelles, aux ateliers des activités périscolaires des centres de loisirs de la commune et de la Caisse des Ecoles de Berre l'EEtang.*
- 2502 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SAS PICHON – Achat de Matériel de loisirs créatif destinés aux écoles primaires et maternelles, aux ateliers des activités périscolaires, des centres de loisirs de la Commune et de la Caisse des Ecoles de Berre l'Etang
- 2503 Conseil juridique dans le cadre des séjours de Colonies de vacances - Désignation du Cabinet VALADOU/JOSSELIN & Associés.
- 2504 Conseils juridique en matière de finances publiques - Désignation du Cabinet VALADOU/JOSSELIN & ASSOCIES.
- 2505 Conseil juridique en matière de résiliation de bail (expulsion locative) - Désignation du Cabinet VALADOU/JOSSELIN & Associés.
- 2506 Contrat de location à passer avec la Société E.M.C - SCOP SARL - Location de 2 cabines de toilettes sèches.
- 2507 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la société BGMA-PYRO – Mise en place de deux spectacles pyrotechniques musicaux – Lot n° 1 : spectacle du jeudi 14 juillet 2016.
- 2508 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société BGMA-PYRO - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 2 : Spectacle du Mardi 16 août 2016.
- 2509 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société ESCO CORALIA - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 3 : Location de barges pour les deux spectacles.
- 2510 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société ACTES - Mise en œuvre de deux spectacles pyrotechniques musicaux - Lot n° 4 : Prestations son et lumière pour les deux spectacles.
- 2511 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société COLAS MIDI MEDITERRANEE - Aménagement de l'Avenue Roger Salengro - Lot n° 1 : Voirie - Réseaux Humides - Espaces Verts
- 2512 Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement SARL ECOTEC/ SARL ENTREPRISE TESTONI - Aménagement de l'Avenue Roger Salengro - Lot n° 2 : Réseau d'Eclairage Public
- 2513 Convention à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône - Surveillance des baignades et activités nautiques 2016

- 2514 Cession d'un lot de véhicules en l'état - Société MIG & LEC
- 2515 Convention d'occupation précaire - Commune de Berre l'Etang - Madame Cécile RABELLE
- 2516 Convention de formation à passer avec l'UDSP 13 - Formation "Sauveteur Secouriste du Travail" les 30 juin et 1er juillet 2016.
- 2517 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SAS PICHON - Achat Matériels de loisirs créatifs destinés aux écoles primaires et maternelles, aux ateliers des activités périscolaires, des centres de loisirs de la Commune et de la Caisse des Ecoles de Berre l'Etang - Modification de la Décision Municipale 2502/2016
- 2518 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SAS PICHON - Achat de fournitures scolaires destinées aux écoles élémentaires et maternelles, aux ateliers des activités périscolaires, des centres de loisirs de la commune et de la caisse des écoles - Modification de la Décision Municipale 2501/2016
- 2519 Convention de formation à passer avec DEKRA - Formation "Recyclage des connaissances de l'habilitation électrique - opérations d'ordre électrique BT - indices BS-BR-BC-BE-B1-B2 et HO avec indice V - Suivant NFC18510" les 7 et 8 juillet 2016 pour 10 agents
- 2520 Contrat de vente à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Animation vocale avec animateur de la Nuitée des Sports
- 2521 Contrat de vente à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Animation vocale de fin d'année avec Marie- Cécile PHILIPPE
- 522 Contrat de cession à passer avec la SAS FRANCE CABARET PRODUCTIONS - Animation de la Nuitée des Sports par l'Orchestre Éric Roy le samedi 19 novembre 2016
- 2523 Contrat de maintenance à passer avec la Société GRISONI PRODUITS ET SERVICES - Maintenance de la station-service des Services Techniques Opérationnels.
- 2524 Contrat de cession à passer avec l'Association ROCK'N ROLL ST CYRIEN - "Animations de rue de fin d'année" du 19 au 31 décembre 2016.
- 2525 Contrat de location à passer avec l'EURL C.P.T.S - Animation des Fêtes de fin d'année 2016.
- 2526 Contrat de cession à passer avec la SARL ENERGIK ANIMATIONS - Animation des Fêtes de fin d'année 2016.
- 2527 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société ATREAL - Construction d'un préau et d'un local à vélos à l'Ecole Maternelle Joliet Curie.
- 2528 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société DUCA - Construction d'un préau et d'un local à vélos à l'Ecole Maternelle Joliet Curie -

Lot n° 2 : charpentes - Couvertures

- 2529 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société ATREAL - Construction d'un auvent au Centre de Loisirs sans Hébergement du Ballet.
- 2530 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société KLESLO - Remplacement de l'ensemble des fauteuils du cinéma Ciné 89.
- 2531 Contrat de cession à passer avec l'Association 3A PARTNERSHIP - Animations de fin d'année 2016.
- 2532 Bail de chasse - Commune de Berre l'Etang / Société de Chasse Barroise.
- 2533 Contrat de cession à passer avec la SARL DANAL PRODUCTIONS - "Soirée Entre nous" le 14 octobre 2016.
- 2534 Bail de Droit Commune - Commune de Berre l'Etang / GIPREB
- 2535 Cession d'un lot de véhicule - Société MIG & LEC
- 2536 Cession de véhicules en état - SARL CENTRALE DE LOC
- 2537 Convention de formation à passer avec CONDORCET FORMATION - Formation "Les Rencontres Nationales d'Avignon" du 15 au 20 juillet pour 2 adjoints au Maire.
- 2538 Frais d'Entretien - Commune de Berre l'Etang / GIPREB
- 2539 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL NOVASUD - Réalisation d'un film diffusé lors de la cérémonie des vœux du Maire et de son Conseil Municipal à la population en janvier 2017.
- 2540 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL COMPTOIR ELECTRIQUE BERROIS - Achat de cadeaux de Noël pour les Séniors 2016 - Lot n° 1 : Chauffage soufflant
- 2541 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL HELFRICH-FARJJOP - Achat de cadeau de Noël pour les Séniors 2016 - Lot n° 2 : Blenders.
- 2542 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL HELFRICH-FARJJOP - Achat de cadeaux de Noël pour les Séniors 2016 - Lot n° 4 : Caisses à outils
- 2543 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL HELFRICH-FARJJOP - Achat de cadeaux de Noël pour les Séniors 2016 - Lot n° 5 : Aspirateurs à Main
- 2544 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SAS PVJ - Achat de cadeaux de Noël pour les séniors 2016 - Lot n° 6 : Lot de serviettes éponges
- 2545 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL HELFRICH-FARJJOP - Achat de cadeaux de Noël pour les Séniors 2016 - Lot n° 7 :

Brosses à dents électriques

- 2546 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL HOME SALON IMMO - Achat de cadeaux de Noël pour les Séniors 2016 - Lot n° 8 : Fers à repasser.
- 2549 Convention de formation à passer avec DEKRA INDUSTRIAL - Formation "Recyclage des connaissances de l'habilitation électrique - Opérations d'ordre électrique BT - indices BS-BR-BC-BE-B1-B2 et HO avec indice V - Suivant NFC185" pour 10 agents municipaux
- 2550 Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec la Société EDEN BAT - Construction d'un nouveau complexe sportif sur la commune de Berre l'Etang
- 2551 Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à passer avec la Société PR'OPTIM - Requalification de l'Accueil Crèche sur la Commune de Berre l'Etang.
- 2552 Représentation juridique pour constitution de partie civile - Vol de câbles d'éclairage public et dégradations – Désignation de Maître Marc GELSI.
- 2553 Protection fonctionnelle pour un agent municipal (Caroline ROUSTAN) - Désignation de Maître Marc GELSI
- 2554 Conseil et représentation juridique de la ville - incidents électriques survenus sur la commune de Berre l'Etang le 30 juin et 1er juillet 2016 - Désignation de Maître Patrice VALADOU
- 2555 Contrat de cession à passer avec la SOCIETE TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE - Animation du Bal du 14 juillet 2016 par l'Orchestre Alméras Music Live.
- 2556 Convention de partenariat à passer avec l'Association Les Petits Débrouillards - Ateliers scientifiques et techniques sur le thème de la police scientifique le samedi 8 octobre 2016.
- 2557 Contrat de cession à passer avec l'ASSOCIATION LILOU PROD - Spectacle-revue "Les Années Stars" le samedi 20 août 2016.
- 2558 Contrat de cession à passer avec l'Association EVOLUTION - Soirée dansante animée par l'Orchestre XL à l'occasion de la Fête des Associations le samedi 10 septembre 2016 au Parc Henri Fabre
- 2559 Convention de mission CSPS à passer avec la SARL CABINET JEAN CLAUDE AMBAR - Réaménagement et mise en accessibilité du nouveau poste de Police Municipale sur la Commune de Berre l'Etang.
- 2560 Convention de formation à passer avec DEKRA INDUSTRIAL - Formation "Chariots automoteurs à conducteur porté - Actualisation des connaissances" pour 9 agents municipaux.

- 2561 Convention de formation à passer avec DEKRA INDUSTRIAL - Formation "Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) - Actualisation des connaissances et Test CACES" pour 12 agents municipaux.
- 2562 Convention de formation à passer avec DEKRA INDUSTRIAL - Formation "Grue auxiliaire de chargement - Actualisation des connaissances et test CACES" pour 4 agents municipaux.
- 2563 Contrat de cession à passer avec la Société G.E.E.A - Concert "Voices Les Jeunes Talents" le mercredi 17 août 2016 sur le Parvis de l'Hôtel de Ville.
- 2564 Contrat de maintenance sécurité à passer avec la SAS PYRAMIDE - Mur d'escalade et équipements de protection individuelle.
- 2565 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SAS THOT 3D - Maintenance, réparation et fourniture de l'ensemble des consommables de photocopieurs multimarques appartenant à la Commune de Berre l'Etang
- 2566 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SA SNEF CONNECT et la Société INEO DIGITAL - Acquisition de matériels informatiques réseaux pour la Commune de Berre l'Etang
- 2567 Convention de formation à passer avec l'UDSP 13 - Convention SST les 3 et 4 octobre 2016
- 2568 Conseil et représentation en matière de marchés publics - Désignation de Maître Eric LANZARONE - Cabinet LANZARONE
- 2569 Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement Solidaire : VACANCES LEO LAGRANGE et AVENTURES VACANCES ENERGIE - Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des accueils de loisirs sans hébergement de la Commune - Lot n° 1 : Organisation de classes de découverte et séjours ""Nature et Découverte"
- 2570 Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement solidaire VACANCE LEO LAGRANGE et l'Association AVENTURES VACANCES ENERGIE - Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des accueils de loisirs sans hébergement de la commune - Lot n° 2 : Organisation de stages.
- 2571 Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement solidaire Association VACANCES LEO LAGRANGE et Association AVENTURES VACANCES ENERGIE – Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des accueils de loisirs sans hébergement - Lot n° 3 : Organisation de classes de découverte et séjours "Cultures et sciences"
- 2572 Avenant à passer avec AXA FRANCE IARD - "Annulation spectacles"



La Séance est levée à 19 heures 45.



Le Maire,



Mario MARTINET